



Pension alimentaire versée au parent

Par **rajeh**, le **03/05/2010** à **21:23**

Bonjour,

j'ai été amné durant l'année 2007 et 2008 à aider ma mère par 15000 euro et 23000 respectivement qui sont principalement acceptés et déduits dans mes déclarations un contrôle ce jour a recalculé mes impôts de ces deux ans et n'a accepté que 3200 euro par an et me demande de payer 2800 euro d'impôt malgré les factures de soins et de réparation de chez elle et les justificatifs de virement a-t-il le droit de me fixer un plafond d'aide pension alimentaire à savoir que je dispose du moyen pour aider plus qu'il a accepté
merci